RAPPORT ANNUEL 2022







Imprimerie Chirat

Résultats de l'exercice 2021 / 2022





Jacques CHIRAT Président Directeur Général

activité de notre société pour cet exercice reflète la conjoncture économique actuelle. La poursuite des hausses de prix successives et significatives tout au long de l'année de nos matières premières notamment le papier ont impacté la structure de nos coûts de production, nous obligeant à procéder à des hausses de prix sur l'ensemble de nos produits produisant un effet mécanique d'augmentation de chiffre d'affaires.

Dans un contexte de forte inflation, nous désirons remercier nos clients et partenaires, salariés et actionnaires pour leur engagement envers notre entreprise.

Sommaire a i r e

- Historique et évolution de l'entreprise
 Cours et volumes boursiers
 Chiffres clés
- Organigramme du groupe
 Organigramme fonctionnel
- 4 Rapport de gestion du groupe consolidé
- Rapport de gestion présenté
 à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
 du 27 janvier 2023
- Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 janvier 2023
- 9 | Bilan actif et passif du Groupe CHIRAT

- Annexe des comptes consolidés
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes Consolidés
- Bilan actif et passif de l'Imprimerie CHIRAT SA
- Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA
- Annexe aux comptes annuels
- 22 | Tableau financier des cinq derniers exercices
- 22 Rapport général du Commissaire aux comptes
- **24** Rapport spécial du Commissaire aux comptes

Historique et évolution de l'entreprise

L'Imprimerie Chirat a été créée en 1911 par Joseph Chirat.

Depuis ses débuts, l'entreprise a connu de nombreuses évolutions grâce à ses investissements technologiques et ses agrandissements successifs qui lui ont permis de se positionner dans le top 50 des imprimeries françaises. Aujourd'hui, 20 000 m² de bâtiments composent l'usine et ses bureaux administratifs, au sein desquels 200 salariés (100 salariés en 1980) perpétuent le savoir-faire de l'entreprise.

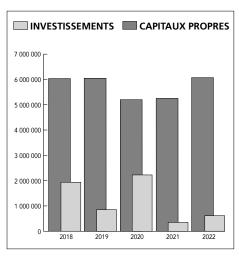
Les investissements réguliers de ces trois dernières années pour le renouvellement des équipements en prépresse et finition ainsi que l'acquisition de nouvelles presses offset de dernière technologie ont permis à l'entreprise d'assurer son développement et affirmer son

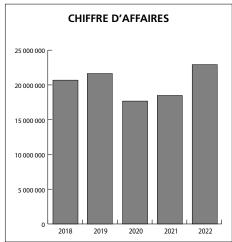
autonomie. L'Imprimerie Chirat intègre sur un seul site de production l'ensemble des métiers de la chaîne graphique : prépresse, impression, façonnage et routage.

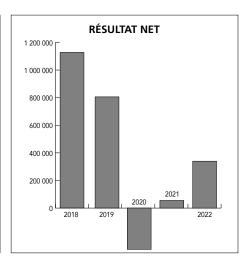
L'entreprise maintient ainsi une production de qualité et des délais optimisés pour la fabrication de catalogues, guides, annuaires et brochures, magazines et revues, livres et beaux livres. Son développement commercial (acquisition de bureaux parisiens dès 1960 et lyonnais dès 1990) lui confère un rayonnement national auprès d'industriels, éditeurs, institutionnels, collectivités et agences. Ces derniers peuvent apprécier une visite de l'entreprise grâce au centre d'accueil clientèle mis à leur disposition depuis 2009.

Dans l'objectif d'affirmer son dynamisme, l'entreprise mise également sur les avantages de l'internet avec notamment la création depuis 2015 de la plateforme e-commerce Book Spirit pour la fabrication de beaux livres

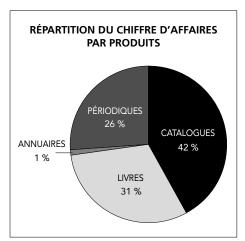
Chiffres Clés

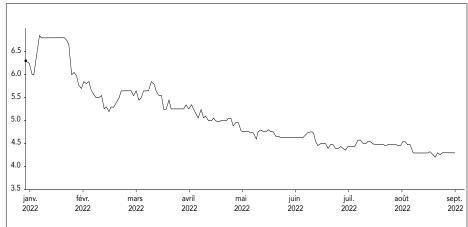




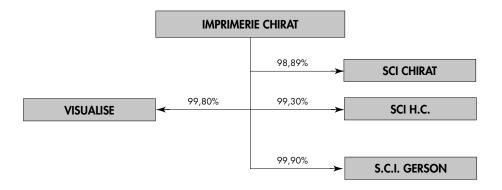


Cours boursiers

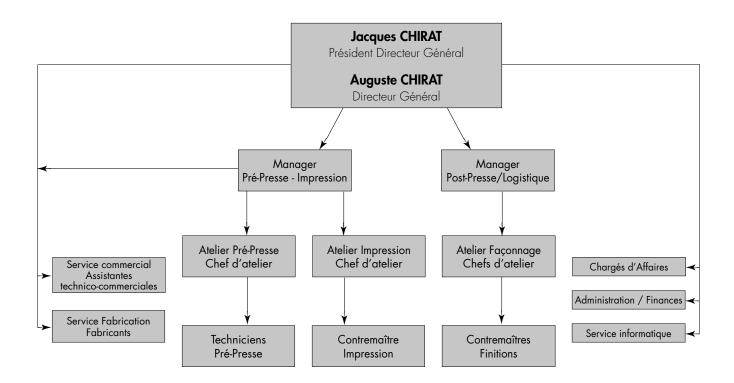




Organigramme du groupe



Organigramme fonctionnel



Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 janvier 2023 Rapport de groupe - Exercice clos le 30 septembre 2022

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2022.

Le présent rapport examine la situation du Groupe, conformément aux dispositions légales.

Au 30 septembre 2022, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait les sociétés suivantes :

- « VISUALISE »,
- « S.C.I. GERSON H.F. »,
- « S.C.I. H.C. »,
- « S.C.I. CHIRAT ».

Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé Analyse de l'évolution des affaires et des résultats et de la situation financière

Les comptes consolidés restent une image sensiblement rapprochée des comptes sociaux de la Société, les autres sociétés composant le périmètre d'intégration ayant principalement une activité immobilière.

Il en résulte que le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'est élevé à 22 909 026 euros contre 18 474 117 euros pour l'exercice précédent.

La performance de la Société est à souligner dans un contexte concurrentiel soutenu. Son chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2022 a progressé en effet de manière significative à hauteur de 23 %. La Société a ainsi retrouvé le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire.

Le résultat consolidé après impôt est bénéficiaire de 666 608 euros contre un résultat déficitaire de 224 077 euros pour l'exercice précédent.

Le total du bilan est 17 103 462 euros contre 16 002 808 euros pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres sont positifs de 5 983 696 euros contre 5 317 472 euros pour l'exercice précédent.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre Groupe s'efforcera de poursuivre le développement de son activité, étant précisé que son évolution et ses perspectives d'avenir dépendront principalement de l'évolution des activités de la Société.

Il est précisé qu'à cet égard, la Société a lancé un projet de diversification dans le secteur de packaging lié notamment à l'arrêt d'utilisation des emballages plastiques.

Elle investit également dans les nouvelles machines dans l'objectif de maintenir sa croissance.

Situation du Groupe à la date du présent rapport

À la date d'arrêté des comptes des états financiers 2022, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre Groupe n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Le Conseil d'administration

Jacques CHIRAT

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 janvier 2023 Rapport du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Et en application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons également notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Première partie

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2022

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2022 a progressé de manière significative de l'ordre de 23 %. La Société a retrouvé le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire.

ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.



ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société n'a entrepris, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité significative en matière de recherche et développement.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société a lancé un projet de diversification dans le secteur de packaging lié notamment à l'arrêt d'utilisation des emballages plastiques.

Elle investit dans les nouvelles machines.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Concernant les filiales et participations, nous vous apportons les informations suivantes, à savoir :

1. Nous possédons une participation de 99,80 % dans le capital de la société « VISUALISE », Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 244,90 euros, ayant son siège social à LYON (69005) - 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 400 283 875 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, la société « VISUALISE » a dégagé un bénéfice de 7,33 euros pour un chiffre d'affaires de 920,00 euros.

2. Nous possédons une participation de 98,89 % dans le capital de la société « S.C.I. CHIRAT », Société Civile Immobilière au capital de 137 204,12 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) - 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 370 416 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société « S.C.I. CHIRAT » a dégagé un bénéfice de 13 682,82 euros pour un chiffre d'affaires de 26 550,64 euros.

3. Nous possédons une participation de 99,90 % dans le capital de la société « S.C.I. GERSON - H.F. », Société Civile Immobilière au capital de 1 524,49 euros, ayant son siège social à LYON (69005) - 3, place Gerson, immatriculée sous le numéro 315 631 408 R.C.S. LYON.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société « S.C.I. GERSON - H.F. » a dégagé un bénéfice de 15 424,02 euros pour un chiffre d'affaires de 15 144,64 euros.

4. Nous possédons une participation de 99,30 % dans le capital de la société « S.C.I. H.C. », Société Civile Immobilière au capital de 216 477,60 euros, ayant son siège social à PARIS (75005) - 73, rue du Cardinal Lemoine, immatriculée sous le numéro 401 369 830 R.C.S. PARIS.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société « S.C.I. H.C. » a dégagé un bénéfice de 31 679,48 euros pour un chiffre d'affaires de 31 861,84 euros.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Sociétés contrôlées

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

_	S.A.R.L. « VISUALISE » :	99,80	%
	S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. » :		
_	S.C.I. « S.C.I. H.C. » :	99,30	%
		98 89	

Ces Sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous avons informé les sociétés « VISUALISE », « S.C.I. H.C. », « S.C.I. CHIRAT » et « S.C.I. GERSON - H.E. » que nous détenions une participation dans leur capital supérieure à 10 %.

SUCCURSALES

En application des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la succursale existante au cours de l'exercice :

- 1 succursale à LYON (69005) - 3, place Gerson - 405 880 535 R.C.S. LYON

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2022 était de 0,1009 %.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A. 441-2 du Code de commerce établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (voir tableaux page suivante).

Prêts inter-entreprises

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L. 511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L. 464- 2, I, al. 5 du Code de commerce.

EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 22 909 026,76 euros contre 18 474 117,54 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 24,01 %.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 23 164 406,91 euros contre 18 897 629,32 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 22,58 %.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 22 488 131,03 euros contre 18 714 730,59 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 20,16 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 676 275,88 euros contre 182 898,73 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 190 714,78 euros contre 4 721 367,91 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 1 701 712,20 euros contre 1 684 952,66 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 167 contre 171 au titre de l'exercice précédent. Compte tenu d'un résultat financier de 38 031,89 euros contre 8 929,52 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 714 307,77 euros contre 191 828,25 euros pour l'exercice précédent.

Article D. 441-6I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement	(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	Nombre de factures concernées				65		
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	53 690,75 € TTC	58 100,08 € TTC	26 487,90 € TTC	22 447,56 € TTC	160 726,29 € TTC		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	0,31 %	0,33 %	0,15 %	0,13 %	0,93 %		
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	ourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dette	s et créances litigieuses no	on comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0						
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-9 du Code de commerce)							
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM						

Article D. 441-61, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées					251	
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	611 014,33 € TTC	253 337,84 € TTC	56 686,15 € TTC	67 437,08 € TTC	988 475,40 € TTC	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	2,43 %	1,01 %	0,23 %	0,27 %	3,94 %	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-10 ou article L. 441-9 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 55 jours en moyenne Délais légaux : 45 jours FDM					

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de – 388 244,41 euros contre – 140 679,99 euros au titre de l'exercice précédent et de l'impôt sur les bénéfices de – 13 546 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 339 609,36 euros contre un bénéfice de 55 106,26 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 16 095 390,02 euros contre 13 459 793,53 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 30 septembre 2022, le périmètre de consolidation du Groupe CHIRAT comprenait les sociétés suivantes :

- S.A.R.L. « VISUALISE » :	99,80 %
- S.C.I. « S.C.I. GERSON - H.F. » :	99,90 %
- S.C.I. « S.C.I. H.C. » :	99,30 %
- S C L « S C L CHIRAT » ·	98 89 %

Nous vous demandons conformément aux articles L. 225-100 et L. 223-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article R. 225-102 du Code de commerce, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la société.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 339 609,36 euros de la manière suivante :.

Origine:

Résultat de l'exercice

339 609,36 euros



Affectation:

A titre de dividende 336 816,00 euros Au compte « Autres réserves », soit 2 793,36 euros

Distribution de dividendes

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende Le dividende unitaire serait donc de 0,40 euros.

Le dividende en numéraire serait mis en paiement au siège social à compter du 15 février 2023.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre de strois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliés en France.

	Revenus éligible	Revenus non	
Exercices clos le	Dividendes	Autres revenus distribués	éligibles à l'abattement
30 septembre 2019	639 950,40 €	/	/
30 septembre 2020	/	/	/
30 septembre 2021	/	/	/

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 16 564 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Observations du comité social et économique

Le Comité Social et Économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

Contrôle du Commissa re aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux comptes ci-dessous arrivent à expiration :

- La société « EXCO HESIO » (titulaire),
- Madame Sylvie MIVIERE (suppléant).

Nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une durée de six exercices qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Deuxième partie Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Informations concernant Les Mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Jacques CHIRAT:

- Administrateur Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »
- Président de la S.A.S. « SOCIÉTÉ CHIRAT FINANCES »
- Gérant de la S.A.R.L. « VISUALISE »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. GERSON H.F. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. H.C. »
- Gérant de la S.C.I. « S.C.I. CHIRAT »

Monsieur Auguste CHIRAT:

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT »

Monsieur André CHIRAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT » (jusqu'au 21 mars 2022)

Madame Amandine FORGEAT :

- Administrateur de la S.A. « IMPRIMERIE CHIRAT » (à compter du 21 mars 2022)

CONVENTIONS CONCL JES ENTRE UN DIRIGEANT
OU UN ACTION NAIRE SIGNIFICATIF
DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AVEC UNE FILIALE

Aucune convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce n'a été relevée sur l'exercice.

TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (C. COM L. 225-37-4 3°)

Nous vous rappelons qu'il n'existe actuellement aucune délégation en cours de validité accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Il est ici rappelé que la Société n'est pas une Société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. En conséquence, les dispositions des alinéas 5 à 9 inclus de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce ne lui sont pas applicables.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

Le Conseil d'administration Jacques CHIRAT

Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 janvier 2023

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes consolidés au 30 septembre 2022 lui ont été présentés ainsi que le rapport sur la gestion du Groupe.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2022, approuve lesdits comptes consolidés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 339 609,36 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 16 564 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 339 609,36 euros, de la manière suivante».

Origine:

Résultat de l'exercice 339 609,36 euros

Affectation:

A titre de dividende 336 816,00 euros Au compte « Autres réserves », soit 2 793,36 euros

Distribution de dividendes

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende Le dividende unitaire serait donc de 0,40 euros.

Le dividende en numéraire serait mis en paiement au siège social à compter du 15 février 2023.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-dessous fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliés en France.

	Revenus éligible	Revenus non	
Exercices clos le	Dividendes	Autres revenus distribués	éligibles à l'abattement
30 septembre 2019	639 950,40 €	/	/
30 septembre 2020	/	/	/
30 septembre 2021	/	/	/

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prenant acte de l'expiration des mandats de :

- La société « EXCO HESIO », Commissaire aux comptes titulaire,
- Madame Sylvie MIVIERE, Commissaire aux comptes suppléant,

décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028.

Bilan actif du Groupe CHIRAT

ACTIF	30.09.22			20.00.24	
ACTIF (en €)	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	30.09.21	
Concessions, brevets et droits similaires	630 451	465 445	165 006	150 951	
Fonds commercial (1)	152 449	152 449			
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	782 900	617 894	165 006	150 951	
Terrains	187 320		187 320	187 320	
Constructions	7 757 112	6 140 058	1 617 053	1 753 436	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 209 748	19 088 284	2 121 463	3 355 987	
Autres immobilisations corporelles	760 398	544 248	216 149	165 730	
Immobilisations en cours				2 530	
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 914 579	25 772 591	4 141 987	5 465 005	
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts					
Autres immobilisations financières	756		756	756	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	771		771	771	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	30 698 251	26 390 486	4 307 765	5 616 728	
Matières premières, approvisionnements	3 792 292	85 419	3 706 873	1 945 347	
En cours de production de biens	116 422		116 422	124 875	
Avances et acomptes versés sur commandes	223 609		223 609		
Clients et comptes rattachés	4 555 237	63 372	4 491 865	3 765 780	
Autres créances	1 984 210		1 984 210	692 556	
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 861 589		1 861 589	3 540 406	
Charges constatées d'avance	411 127		411 127	317 114	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 944 488	148 791	12 795 696	10 386 079	
TOTAL DE L'ACTIF	43 642 740	26 539 278	17 103 462	16 002 808	
(1) Dont droit au bail					

Bilan passif du Groupe CHIRAT

n €)	30.09.22	30.09.21
Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
Autres réserves	4 643 456	4 867 918
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	666 608	- 224 077
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 983 696	5 317 472
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	471 361	786 284
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	471 361	786 284
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 765 261	3 896 740
Emprunts et dettes financières divers (3)	336 174	428 069
Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	222 440	90 364
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 193 145	3 704 699
Dettes fiscales et sociales	1 478 284	1 217 484
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	70 548	104 135
Autres dettes	428 604	425 329
Produits constatés d'avance	153 945	32 229
TOTAL DETTES	10 648 404	9 899 052
TOTAL DU PASSIF	17 103 462	16 002 808
Crédit-bail mobilier		
Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	1 243 224	2 192 634
à moins d'un an	9 182 739	7 616 053
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires (3) Dont emprunts participatifs	1 295 000	

Compte de résultat du Groupe CHIRAT

€)	30.09.22	30.09.21
Production vendue — Biens Services	22 467 739	18 103 725
Services	441 286	370 392
Chiffre d'affaires net	22 909 026	18 474 117
Production stockée	- 8 453	6 401
Subventions d'exploitation	27 128	34 207
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	236 424	355 852
Autres produits	645	27 051
Produits d'exploitation	23 164 772	18 897 630
Matières premières et autres approvisionnements	8 818 890	5 325 913
Variations de stocks	- 1 747 420	- 124 542
Autres achats et charges externes (1)	6 109 629	4 306 677
Impôts, taxes et versements assimilés	364 466	361 420
Salaires et traitements	5 190 714	4 721 367
Charges sociales	1 701 712	1 684 952
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 946 291	2 555 319
Dotations aux provisions sur actif circulant	122 444	99 999
Dotations pour risques et charges		
Autres charges	53 018	18 038
Charges d'exploitation	22 559 748	18 949 146
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	605 023	- 51 516
Autres intérêts et produits assimilés	2 799	2 440
Reprise sur provisions, transferts de charges	5 180	180
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	7 979	2 620
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	44 715	82 072
Différences négatives de change	83	484
Charges financières	44 799	82 556
RÉSULTAT FINANCIER	- 36 819	- 79 935
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	568 203	- 131 452
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	58 653	90
Produits exceptionnels sur opérations en capital	71 666	78 525
Reprise sur provisions et transferts de charges	357 711	28 896
Produits exceptionnels	488 031	107 511
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	181 249	17 960
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 362	24 168
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		162 000
Charges exceptionnelles	197 612	204 128
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	290 419	- 96 616
Impôt sur les bénéfices	192 015	- 3 990
RÉSULTAT NET	666 608	- 224 077
(1) Y compris Redevances de crédit-bail mobilier		

Annexe des comptes consolidés - Règles et méthodes comptables

(Les comptes consolidés du groupe Chirat. Documents au 30 septembre 2022)

1. Périmètre de consolidation

Toutes les filiales placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

La liste de l'ensemble des sociétés consolidées au titre de chaque période est présentée ci-après.

Sociétés	30.09.2022 % d'intérêt	30.09.2021 % d'intérêt
S.A.R.L. Visualise	99,8 %	99,8 %
S.C.I. Gerson	99,9 %	99,9 %
S.C.I. H.C.	99,3 %	99,3 %
S.C.I. Chirat	98,9 %	98,9 %

2. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

[2.1.] Référentiel comptable

Les comptes annuels consolidés ont été présentés selon la réglementation comptable française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et en particulier dans le respect des principes suivants :

- Continuité de l'exercice
- Séparation des exercices
- Permanence des méthodes
- Méthode des coûts historiques

[2.2.] Modalités de consolidation

■ Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2022. Toutes les participations significatives dans lesquelles le groupe Chirat assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées. L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » : eu égard aux pourcentages d'intérêts (cf. point 1 ci-dessus) détenus dans les filiales, les intérêts minoritaires ne sont pas retraités dans les comptes consolidés du groupe Chirat;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

■ Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Le groupe Chirat ne détient aucune participation dans des sociétés situées à l'extérieur de la zone euro.

■ Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

■ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 septembre 2022, à l'exception des S.C.I. dont la date de clôture est le 31 décembre.

Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	Oui Non N/A	Note
- Comptabilisation des contrats de location-financement	Oui	6
- Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	9
 Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt 	N/A	
 Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif/passif 	N/A	
 Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice 	N/A	

3. Faits majeurs de l'exercice

[3.1.] Événements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est à signaler au titre de la période.

4. Immobilisations incorporelles

[4.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la S.A.R.L. Chirat pour un montant de 11 K€.
- Réévalué à 152 K€ lors de la réévaluation légale de 1976.

Ce fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[4.2.] Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode			
types a minophisations	Économique	Fiscal	Durée	
Logiciels, licences et marques	linéaire	linéaire	2 ans à 5 ans	

5. Immobilisations corporelles

Les amortissements consolidés correspondent à la somme de ceux dotés par chaque société incluse dans le périmètre de consolidation et le retraitement des opérations de crédit-bail. Les modes et durées d'amortissements pratiqués dans chaque société sont économiquement justifiés et ne sont donc pas modifiés dans le cadre des opérations de consolidation.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée adaptée à chaque catégorie de biens.

[5.1.] Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Towns diamentalizations	Mode				
Types d'immobilisations	Économique	Fiscal	Durée		
Constructions	linéaire	linéaire	10 à 30 ans		
Matériels et outillages	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans		
Installations générales	linéaire	linéaire/dégressif	8 à 20 ans		
Matériels de transport	linéaire	linéaire	3 à 5 ans		
Matériels de bureau	linéaire	linéaire/dégressif	3 à 10 ans		

[5.2.] Immobilisations corporelles. Amortissements dérogatoires

L'amortissement dérogatoire constaté dans les comptes sociaux de la SA Imprimerie Chirat, des S.C.I. Chirat et H.C. a été retraité dans le cadre des comptes consolidés.

L'impact sur le résultat consolidé s'élève avant impôt à - 38 K€.

[5.3.] Écarts d'évaluation

Les écarts d'évaluation portent sur les titres de la S.C.I. Gerson lors de sa prise de contrôle (montant de 94 K€).

Le plan d'amortissement retenu pour cet écart était de 15 ans à compter de la prise de contrôle en 1994.

Ce poste est entièrement amorti depuis le 30 septembre 2008.

6. Crédit-bail

Les biens dont la SA Imprimerie Chirat a la disposition par contrat de crédit-bail, sont traités dans les bilans et les comptes de résultats consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles (Matériels et logiciels de production) ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif correspondant à l'engagement de crédit-bail (Capital et intérêts).

Valeur d'origine des biens pris en crédit-bail et retraités : 13 902 K€. Les emprunts correspondants restant dûs au 30/09/2022 s'élèvent à 1 415 K€. Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes règles que celles décrites pour les immobilisations corporelles de même nature.

L'impact sur le résultat consolidé de ces retraitements se monte avant impôt à - 143 K€.

Les contrats ou les locations financières portant sur des biens autres que des matériels et logiciels de production ont été maintenus en charges.

7. Stocks

Les stocks sont évalués, soit au coût d'acquisition ou de production, soit, si elle est inférieure, à la valeur nette probable de réalisation. Les méthodes de valorisation utilisées sont :

- pour les stocks de matières premières (papiers) et de fournitures, le FIFO,
- pour les stocks d'en-cours de fabrication, le coût de revient de production.

8. Frais de personnel

Il figure en charges d'exploitation, sous la rubrique « salaires et traitements », la participation des salariés.

Le montant est nul au titre de l'exercice au 30 septembre 2022.

9. Provisions

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2022, s'élève à 428 K€.

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié coefficienté d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite, d'un coefficient d'actualisation (3,90 %) de la fin de carrière à aujourd'hui, de l'ancienneté acquise, d'une revalorisation des salaires de 2 % par an, d'un taux de charges sociales et fiscales de 34 %.

Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure dans les comptes consolidés, soit 428 K€ couvrant la totalité des engagements.

Provision pour hausse des prix : la dotation de 517 K€ constatée dans les comptes de la S.A. Imprimerie Chirat est neutralisée dans les comptes consolidés.

10. Emprunts et dettes assimilées

Le montant s'élevant à 1 295 K€ en concours bancaires présent au passif du bilan, est à rapprocher du poste fournisseurs d'immobilisations débiteurs figurant en Autres Créances à l'actif du bilan pour 1 473 K€.

En effet le versement d'un acompte de 1 195 K€ fin septembre 2022 à un fournisseur de matériels de production, a été financé par un billet de trésorerie. Ce dossier de financement débouchera l'exercice prochain par la conclusion d'un contrat de crédit-bail mobilier.

11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans l'ensemble des sociétés et diverses prestations.

12. Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants:

	en K€
■ Produits	
– produits sur opérations de gestion	+ 58
 cessions d'actifs corporels 	+ 71
 reprise provision risques et charges 	+ 195
- reprise provision pour impôt	+ 162
■ Charges	
 charges sur opérations de gestion 	- 181
 valeurs comptables des actifs cédés 	- 16

192 (charges)

13. Impôts sur les bénéfices

• L'impôt sur les sociétés correspond au cumul, corrigé de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du groupe.

Les différences de retraitement de consolidation donnent lieu également à la constatation d'une fiscalité différée.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt de 25 %.

• La ventilation de la charge d'impôt de l'exercice est la suivante (montant en K€) :

- impôts exigibles - 14

- impôts différés _____206

• Analyse des impôts différés au bilan (montant en K€) :

Total

	30.09.2022	30.09.2021
– Indemnité de départ à la retraite	107	165
– Organic		
– Provision congés payés	98	112
– Participation		
– Retraitement leasings	67	128
Total actif	272	405
 Amortissements dérogatoires 	185	206
 Autres provisions réglementées 	130	1
Total passif	315	207
Total net	43 ¹	198

¹ Montant figurant en provisions pour charges au passif.

14. Engagements hors bilan

[14.1.] Dettes garanties par des sûretés réelles

(en K€)

	30.09.2022
• Hypothèques 1 ^{er} rang	34
Nantissements matériels	81
Promesse d'affectation hypothécaire	/

15. Tableau de variation des capitaux propres

Montants en €

Capitaux propres (en K€)	30.09.2022	30.09.2021
* Décomposition		
Capital	673	673
Réserves	4 644	4 868
Résultat de la période	666	- 224
Capitaux propres	5 983	5 317
* Variations des réserves		
Affectation résultat antérieur	- 224	- 140
Distribution	1	/
Régularisation	1	/
Variations des réserves	- 224	- 140
* Variations du capital	0	0
Variations du capital	0	0

16. Tableau des filiales consolidées

Montants en €

					Workants en e
Filiales et neuticipations Conital	Capital	Capitaux propres Quote-part du capital	Valeurs comptable	es des titres détenus	
Filiales et participations	Сарпаі	autres que capital	utres que capital détenu en %	Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 663	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	313 770	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	22 216	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	347 003	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes versés à la SA CHIRAT	Observations
0	0	920	+ 7	0	Ex. clos 30.09.2022
0	0	15 144	+ 15 424	15 408	Ex. clos 31.12.2021
0	0	26 550	+ 13 682	13 531	Ex. clos 31.12.2021
0	0	31 861	+ 31 679	31 456	Ex. clos 31.12.2021

Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes Consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2022

À l'Assemblée générale du Groupe CHIRAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du GROUPE CHIRAT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 12 janvier 2023.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;
- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à ROANNE, le 12 janvier 2023

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO

Frédéric VILLARS

Bilan actif de l'Imprimerie CHIRAT SA

A CTIF	30.09.22			20.00.21
ACTIF (en €)	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	30.09.21
Concessions, brevets et droits similaires	401 777	236 771	165 006	150 951
Fonds commercial (1)	152 449	152 449		
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	554 226	389 220	165 006	150 951
Terrains	123 050		123 050	123 050
Constructions	7 114 755	5 663 998	1 450 757	1 571 451
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 604 888	6 717 234	887 653	803 510
Autres immobilisations corporelles	760 398	544 248	216 149	165 730
Immobilisations en cours				2 530
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 603 092	12 925 481	2 677 611	2 666 273
Autres participations	461 044		461 044	461 044
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières	27 389		27 389	27 389
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	488 448		488 448	488 448
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	16 645 767	13 314 701	3 331 065	3 305 673
Matières premières, approvisionnements	3 792 292	85 419	3 706 873	1 945 347
En cours de production de biens	116 422		116 422	124 875
Avances et acomptes versés sur commandes	223 609		223 609	
Clients et comptes rattachés	4 555 237	63 372	4 491 865	3 772 201
Autres créances (3)	1 982 140		1 982 140	498 956
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 840 677		1 840 677	3 518 431
Charges constatées d'avance	402 737		402 737	294 308
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 913 116	148 791	12 764 324	10 154 120
TOTAL DE L'ACTIF	29 558 883	13 463 493	16 095 390	13 459 793
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				5 180
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			70 008	30 411

Bilan passif de l'Imprimerie CHIRAT SA

(en €) PASSIF	30.09.22	30.09.21
Capital social ou individuel (dont versé : 673 632)	673 632	673 632
Ecarts de réévaluation	24 149	24 149
Réserve légale	67 363	67 363
Autres réserves	3 726 695	3 671 589
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	339 609	55 106
Provisions réglementées	1 241 830	758 877
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 073 280	5 250 718
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		162 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		162 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 349 310	1 290 653
Emprunts et dettes financières divers (3)	334 205	425 116
Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	222 440	90 364
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 985 339	4 491 305
Dettes fiscales et sociales	1 477 535	1 187 940
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	70 728	104 135
Autres dettes	428 604	425 329
Produits constatés d'avance	153 945	32 229
TOTAL DETTES	10 022 109	8 047 075
TOTAL DU PASSIF	16 095 390	13 459 793
Crédit-baill mobilier	1 477 950	2 672 673
Dettes et produits constatés d'avance sauf (1) : à plus d'un an	1 483 957	1 600 710
à moins d'un an	8 315 712	6 356 001
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires (3) Dont emprunts participatifs	1 295 000	

Compte de résultat de l'Imprimerie CHIRAT SA

€)	30.09.22	30.09.21
Production yandus Biens	22 467 739	18 103 725
Services	441 286	370 392
Chiffre d'affaires net	22 909 026	18 474 117
Production stockée	- 8 453	6 401
Subventions d'exploitation	27 128	34 207
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	236 424	355 852
Autres produits	280	27 050
Produits d'exploitation	23 164 406	18 897 629
Matières premières et autres approvisionnements	8 818 890	5 325 913
Variations de stocks	- 1 747 420	- 124 542
Autres achats et charges externes (1)	7 393 829	5 860 366
Impôts, taxes et versements assimilés	364 228	361 211
Salaires et traitements	5 190 714	4 721 367
Charges sociales	1 701 712	1 684 952
Dotations aux amortissements sur immobilisations	630 244	767 965
Dotations aux provisions sur actif circulant	122 444	99 999
Dotations pour risques et charges		
Autres charges	13 486	17 496
Charges d'exploitation	22 488 131	18 714 730
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	676 275	182 898
Produits financiers de participations	60 395	58 995
Autres intérêts et produits assimilés	2 839	2 941
Reprises sur provisions, transferts de charges	5 180	180
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	68 415	62 116
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	30 299	52 703
Différences négatives de change	83	484
Charges financières	30 383	53 187
RÉSULTAT FINANCIER	38 031	8 929
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	714 307	191 828
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	58 653	90
Produits exceptionnels sur opérations en capital	71 666	78 525
Reprises sur provisions et transferts de charges	255 013	66 929
Produits exceptionnels	385 333	145 545
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	181 249	17 960
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 362	24 168
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	575 965	244 097
Charges exceptionnelles	773 577	286 225
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 388 244	- 140 679
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices	- 13 546	- 3 958
RÉSULTAT NET	339 609	55 106
(1) Dont crédit-bail mobilier		
Dont crédit-bail immobilier	1 211 332	1 481 336

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30.09.2022

1. Faits majeurs

[1.1.] Événements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est à signaler.

[1.2.] Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

[2.1.] Actif

[2.1.1.] Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations (acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste)
Autres postes d'immobilisations incorporelles	573 639	59 205
Terrains	123 050	
Constructions sur sol propre	3 761 278	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 395 857	77 936
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 483 884	379 878
Matériel de transport	243 259	129 501
Matériel de bureau et mobilier informatique	463 785	28 008
Immobilisations corporelles en cours	2 530	
TOTAL	15 473 646	615 324
Autres participations	461 044	
Autres titres immobilisés	15	
Prêts et autres immobilisations financières	32 569	
TOTAL	493 628	
TOTAL GÉNÉRAL	16 540 914	674 529

Immobilisations	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles		78 618	554 226
Terrains			123 050
Constructions sur sol propre			3 761 278
Installations générales, agencements et aménagements			
des constructions		120 316	3 353 476
Installations techniques, matériel et outillage industriels		258 874	7 604 888
Matériel de transport		62 632	310 127
Matériel de bureau et informatique, mobilier		41 524	450 270
Immobilisations corporelles en cours	2 530		
TOTAL	2 530	483 347	15 603 092
Autres participations			461 044
Autres titres immobilisés			15
Prêts et autres immobilisations financières		5 180	27 389
TOTAL		5 180	488 448
TOTAL GÉNÉRAL	2 530	567 146	16 645 767

[2.1.2.] Tableau des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)					
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	152 449			152 449	
Autres immobilisations incorporelles	270 239	45 150	78 618	236 771	
TOTAL	422 688	45 150	78 618	389 220	
Constructions sur sol propre	2 665 775	103 601		2 769 377	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 919 909	95 028	120 316	2 894 621	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 680 373	295 735	258 874	6 717 234	
Matériel de transport	200 688	40 314	46 269	194 733	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	340 625	50 414	41 524	349 515	
TOTAL	12 807 373	585 093	466 985	12 925 481	
TOTAL GÉNÉRAL	13 230 061	630 244	545 603	13 314 701	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires					
	Dotations		Reprises		Mouvement net
Immobilisations amortissables	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	des amortissements à la fin de l'exercice
Constructions sur sol propre Installations générales, agencements et aménagements des constructions	21 597		24 958		- 3 360
Installations techniques, matériel et outillage	9 522	22 111		65 758	- 34 125
Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 249		2 296	2 953
TOTAL	31 120	27 360	24 958	68 054	- 34 532
TOTAL GÉNÉRAL	31 120	27 360	24 958	68 054	- 34 532
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	58 480		93 013		- 34 532

[2.1.3.] Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.3.1.] Fonds commercial

- Apport le 21 avril 1958 par la SDF Anthelme et Henri Chirat à la SARL Chirat pour un montant de 10 610 \in .
- Réévalué lors de la réévaluation légale de 1976.
- Le fonds n'est pas juridiquement protégé. Il a fait l'objet d'un amortissement à compter du 1^{er} octobre 1997 sur une durée de 5 ans.

[2.1.3.2.] Amortissement

	Mode		
Types d'immobilisations	Économique	Fiscal	Durée
Logiciels et procédés	Linéaire	Linéaire	2 ans à 5 ans

[2.1.4.] Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

[2.1.4.1.] Amortissement

Tura allimora dellications	Mode			
Types d'immobilisations	Économique	Fiscal	Durée	
Constructions	Linéaire	Linéaire	10 à 30 ans	
Matériel et outillage	Linéaire	Linéaire	3 à 10 ans	
Installations générales	Linéaire	Linéaire/dégressif	8 à 20 ans	
Matériel de transport	Linéaire	Linéaire	3 à 5 ans	
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	Linéaire/dégressif	3 à 10 ans	

[2.1.4.2.] État des mouvements de l'actif immobilisé

Les principaux investissements directs réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

• Logiciels	59 205 €
• Installation et agencements	77 936 €
Matériels et installations techniques	509 379 €

• Autres immobilisations corporelles :

- matériels de bureau et informatique, mobiliers 28 009 €

Total 674 529 €

[2.1.4.3.] Crédits-baux

(en €)

	Installations Matériel / outillage
Valeur d'origine	9 438 850
REDEVANCES PAYÉES	
Cumuls exercices antérieurs	7 156 642
• Exercice	1 194 722
Total	8 351 364
redevances à payer	
• à 1 an au plus	898 639
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	579 312
• à plus de 5 ans	
Total	1 477 950
VALEUR RÉSIDUELLE	
• à 1 an au plus	11 500
• à plus d'1 an et 5 ans au plus	60 039
• à plus de 5 ans	
Total	71 539
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	1 194 722

- Un contrat de crédit-bail est arrivé à échéance sur l'exercice pour un financement d'un matériel de production de 2 285 000 € à l'origine.
- Depuis fin mars 2020 (début de la période de confinement décidée par le gouvernement), les redevances de crédit-bail ne sont plus constatées suivant l'échéancier transmis par le bailleur, mais comptabilisées de manière étalée sur la durée du contrat (recommandation OEC).

[2.1.5.] Immobilisations financières

[2.1.5.1.] Postes du bilan relatifs aux filiales et participations, ainsi qu'avec la holding

	Montant concernant les entreprises		
Nature	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation	
Participations	461 044		
Créances clients et comptes rattachés			
Emprunts et dettes financières divers	77 229		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	828 281		
Charges financières	1 256		
Produits financiers	60 436		

[2.1.6.] **Stocks**

[2.1.6.1.] Stocks de produits achetés

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode FIFO. Les stocks de matières premières (papiers) ou autres consommables sans perspective de consommation dans la production font l'objet d'une provision pour dépréciation.

[2.1.6.2.] Stocks de produits fabriqués

Les en-cours de fabrication sont évalués au coût de revient de production.

[2.1.7.] Créances

[2.1.7.1.] Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

[2.1.8.] Comptes de régularisation

[2.1.8.1.] Charges constatées d'avance

La totalité des charges constatées d'avance concerne des charges d'exploitation.

[2.2.] Passif

[2.2.1.] Capital

[2.2.1.1.] Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 842 040 actions de $0.8 \in$ de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Le montant de l'écart de réévaluation incorporé au capital est de 136 848 €.

[2.2.1.2.] Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La SA Imprimerie Chirat est société mère du Groupe Chirat.

[2.2.2.] Autres capitaux propres

[2.2.2.1.] Évaluations fiscales dérogatoires

• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	809 015 €
• Variation des provisions réglementées	482 952 €
Résultat avant impôt	326 063 €
• Impôt sur les bénéfices	- 13 546 €
Résultat de l'exercice	339 609 €

[2.1.5.2.] Liste des filiales et participations

Pillala and mandalmadiams	Comital	Capital Capitaux propres Quote-part du capital	Valeurs comptables des titres détenus		
Filiales et participations	Capital	autres que capital	détenu en %	Brute	Nette
S.A.R.L. Visualise	15 244	9 663	99,80 %	11 419	11 419
S.C.I. Gerson	1 524	313 770	99,90 %	98 993	98 993
S.C.I. Chirat	137 204	22 216	98,89 %	135 680	135 680
S.C.I. H.C.	216 477	347 003	99,30 %	214 953	214 953

Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes versés à la SA CHIRAT	Observations
0	0	920	+ 7	0	Ex. clos 30.09.2022
0	0	15 144	+ 15 424	15 408	Ex. clos 31.12.2021
0	0	26 550	+ 13 682	13 531	Ex. clos 31.12.2021
0	0	31 861	+ 31 679	31 456	Ex. clos 31.12.2021

[2.2.2.2.] Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base

 Charges à payer 	398 221 €
enanges a payer	050 22: 0

26,5 % • Taux d'imposition (1)

105 528 € Allègements de la dette future d'impôts

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :

• Provision hausse des prix	517 485 €
• Provision spéciale de réévaluation	2 095 €
Amortissements dérogatoires	722 250 €
Base totale	1 241 830 €
• Taux d'imposition (1)	26,5 %

• Accroissement de la dette future d'impôts

(1) Taux de droit commun applicable à l'exercice clos.

[2.2.3.] Provisions pour risques et charges

La provision pour impôts de 162 000 € existante à l'ouverture est reprise en totalité sur l'exercice.

[2.2.3.1.] Provisions réglementées

Cette rubrique comprend:

La provision pour hausse des prix	51 / 485 €
• Le solde de la provision spéciale de réévaluation pour :	2 095 €
• Le montant des amortissements dérogatoires :	722 250 €

[2.2.3.2.] Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite au 30 septembre 2022 s'élève à 428 717 € y compris charges sociales. Il n'est pas comptabilisé dans les comptes

Ce chiffre est basé sur le calcul d'indemnité théorique par salarié et tient compte d'une probabilité pour chaque salarié d'être encore dans l'entreprise à l'âge du départ en retraite.

Les principaux paramètres retenus sont : taux d'actualisation de 3,9 % ; revalorisation des salaires de 2 % par an ; taux de charges sociales et fiscales de 34 %.

[2.2.4.] Dettes financières

Nantissements sur matériels

[2.2.4.1.] Classement par échéance

(en €)

329 085 €

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 349 310	1 723 369	625 941	-
Emprunts et dettes financières diverses	254 720	224 985	29 735	-

[2.2.4.2.] Dettes garanties par des sûretés réelles données

Montants en €

81 189 €

	Workants en e
• Hypothèques 1 ^{er} rang	34 188 €
• Promesse d'affectation hypothécaire	1

[2.2.4.3.] Concours bancaires courants

Le montant s'élevant à 1 295 K€ en concours bancaires courant au passif du bilan, est à rapprocher du poste fournisseurs d'immobilisations débiteurs figurant en autres créances à l'actif du bilan pour 1 473 K€. En effet, le versement d'un acompte de 1 195 K€ fin septembre 2022 à un fournisseur de matériels de production, a été financé par un billet de trésorerie. Ce dossier de financement débouchera l'exercice prochain par la conclusion d'un contrat de créditbail mobilier.

[2.2.5.] Autres dettes

[2.2.5.1.] Classement par échéance

(en €)

Rubriques	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 985 339	4 157 059	828 280	
Personnel et comptes rattachés	883 264	883 264		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	427 539	427 539		
État et autres collectivités publiques :				
 impôts sur les bénéfices 				
– taxe sur la valeur ajoutée	6 430	6 430		
– autres impôts, taxes assim.	160 302	160 302		
Groupe et Associés	79 484	79 484		
Autres dettes	428 604	428 604		
Dettes sur immobilisations	70 729	70 729		
Produits constatés d'avance	153 945	153 945		

[2.2.5.2.] Charges à payer et produits à recevoir

Se reporter à la liasse fiscale – annexe tableau 2058 B – cadre II.

3. Informations relatives au compte de résultat

[3.1.] Résultat exceptionnel

Les principaux mouvements constituant le résultat exceptionnel sont les suivants :

• Produits :

- produits sur opérations de gestion	+ 14 580 €
– reprise provision pour impôt	+ 162 000 €
 reprise provision réglementée 	+ 93 013 €
 cession d'actifs corporels 	+ 71 666 €
dégrèvement d'impôts	+ 44 073 €

Charges :	
– charges d'impôts	- 152 469 €
 dotation provisions réglementées 	- 575 965 €
- charges sur opérations de gestion	- 28 780 €
 valeurs comptables des actifs cédés 	- 16 362 €

[3.2.] Impôt sur les bénéfices

[3.2.1.] Ventilation

(en €)

	, ,	
	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	714 307	(- 388 244)
Impôts sur les sociétés	13 546	
Résultat après impôts	727 853	(- 388 244)

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

[3.2.2.] Impôts sur les sociétés

Il est constitué :

Montants en €

• de l'IS au taux de 26,5 %

• de la réduction d'impôt mécénat

0 - 13 546

- 13 546 (produits)

4. Autres informations

[4.1.] Honoraires commissariat aux comptes

Le montant s'élève à 16 000 € sur l'exercice.

[4.2.] Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	13
Agents de maîtrise	4
Employés	22
Ouvriers	126
Apprentis	2
Total	167

Tableau financier au 27 janvier 2023

(en €)	TABLEAU FINANCIER	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
I. Situation	financière en fin d'exercice					
Capital socia Nombre d'ac Nombre d'ob		673 632 842 040 0	673 632 842 040 0	673 632 842 040 0	673 632 842 040 0	673 632 842 040 0
II. Résultat	global des opérations effectives					
Résultat avar	aires hors taxes nt impôts, amortissements et provisions	22 909 027 1 294 100	18 474 118 983 291	17 663 702 443 226	21 635 622 1 879 341	20 679 007 2 067 016
Impôt sur les Résultat aprè Résultat distr	es impôts, amortissements et provisions	- 13 546 339 609 336 816	- 3 958 55 106 0	- 870 - 299 544 0	134 847 805 060 639 950	155 648 1 127 016 799 938
Participation		0	0	0	35 477	31 620
III. Résultat	des opérations réduit à une seule action					
Résultat aprè	es impôts, mais avant amortissements et provisions es impôts, amortissements et provisions rsé à chaque action	1,13 0,40 0,40	1,17 0,07 0	0,53 - 0,36 0	2,03 0,96 0,76	2,23 1,34 0,95
IV. Ventilati	ion de la nature des actions					
Nombre max	tions à dividende prioritaire imum d'actions futures à créer de droits de souscription	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
V. Personne	el					
	alariés la masse salariale sommes versées au titre des avantages sociaux	167 5 190 715 1 701 712	171 4 721 368 1 684 953	185 4 574 320 1 623 507	187 5 266 866 1 886 780	196 5 211 021 1 820 171

Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

À l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IMPRIMERIE

CHIRAT S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résul-



tat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROANNE, le 12 janvier 2023

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO Frédéric VILLARS



Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les Conventions Réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022

À l'Assemblée générale de la Société IMPRIMERIE CHIRAT SA,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention d'assistance

Administrateur concerné: Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Prestations de conseils et d'assistance par la société CHIRAT FINANCES, dans la gestion administrative, financière et comptable, dans la gestion des investissements. Les prestations ainsi fournies par la société CHIRAT FINANCES sont rémunérées sur la base du coût réel plus 4,5 %. Cette convention se renouvelle d'année en année par tacite reconduction.

Cette convention permet à la société Imprimerie CHIRAT de bénéficier du savoirfaire et de la compétence de la société CHIRAT FINANCES dans les domaines mentionnés.

Modalités: Montant pris en charges à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022 : 265 750 € HT.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Rémunération des comptes courants

Administrateur concerné: Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : Rémunération des sommes laissées en compte courant au taux maximum fiscalement déductible.

Modalités : Au 30 septembre 2022, le compte courant est soldé.

2. Avance en Compte Courant à la S.C.I. CHIRAT

Administrateur concerné: Monsieur Jacques CHIRAT

Nature et objet : La SA Imprimerie CHIRAT a effectué une avance en compte courant en date du 13 janvier 2012 à la S.C.I. CHIRAT, d'un montant de 167 300 €. Cette avance est rémunérée au taux de 3 % sur une durée de 120 mois.

Modalités : Au 30 septembre 2022, l'avance est complètement remboursée.

Fait à ROANNE, le 12 janvier 2023.

Le Commissaire aux comptes

SAS EXCO HESIO

 \rightarrow

Frédéric VILLARS

.24 · imprimerie CHIRAT

Livres & Beaux livres

Catalogues industriels

Magazines / Revues / Annuaires / Guides





www.imprimerie-chirat.fr



Siège Social

744 route de Ste-Colombe 42540 St-Just-la-Pendue Tél. 04 77 63 25 44

Agence Rhône-Alpes

3 place Gerson 69005 Lyon Tél. 04 78 29 66 01

Agence Paris

73 rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris Tél. 01 44 32 05 50